

Vous prenez votre retraite dans quelques mois ou vous envisagez de le faire dans les années qui viennent, vous avez beaucoup de questions....

Venez nous les poser lors du stage

BIENTOT à LA RETRAITE

Lundi 14 décembre 2015 de 9h30 à 16h30



Matin :

- Les réformes des retraites et leur bilan (cadre politique, allongement du temps de travail, baisse des pensions ...).
- Le projet de la FSU.
- Le syndicalisme des retraités, l'action syndicale continue après la retraite.

→ Possibilité de déjeuner dans le quartier à votre convenance.

Après midi

- Les modalités pratiques : constitution du dossier, cas des polypensionnés.
- Quand prendre sa retraite ? Avec quelle pension ?
- L'accompagnement du SNES. Cas individuels. Fiches personnalisées.

LIEU : SNES : 46 avenue d'Ivry 75013 Paris
Métro Tolbiac ou Porte d'Ivry (ligne 7) ou Olympiades (ligne 14)

Pour participer à ce stage :

→ La demande d'autorisation d'absence doit parvenir au chef d'établissement avant le 14 novembre 2015

→ Inscrivez vous auprès de notre section en écrivant à

formationsyndicale@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence pour stage syndical

Modèle d'autorisation d'absence à déposer au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance, à l'adresse de la rectrice sous couvert du chef d'établissement.

Modèle pour les agents titulaires :

NOM, Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement :

à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le XX/XX/20XX pour participer à un stage syndical qui aura lieu XXXX. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date,